



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET 2024

Conseil Municipal 14 Décembre 2023

vertou.fr



BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

PARTIE 1 | STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ÉQUILIBRE DU BUDGET 2024

A. La stratégie financière et la démarche de performance du service public Vertavien – éléments présentés au rapport des orientations budgétaires 2024	4
B. L'équilibre du budget 2024	9

PARTIE 2 | LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement	10
1. Les recettes fiscales	
2. Les dotations d'Etat et des compensations	
3. Les autres recettes	
B. Les dépenses de fonctionnement	13
1. La masse salariale	
2. Les charges à caractère générale	
3. Les autres dépenses	

PARTIE 3 | LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement	18
B. Les recettes d'investissement	19

BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE

PARTIE 1 | LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement	19
B. Les dépenses de fonctionnement	19

PARTIE 2 | LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement	19
B. Les recettes d'investissement	19

Le budget 2024 traduit l'ambition du mandat 2021/2026 alors même que le contexte économique et géopolitique se complexifie largement et pèse sur les finances de la Ville : perte d'autonomie fiscale, inflation et pression démographique sur le service et les équipements publics. La Loi de programmation des finances publiques 2023/2027 ambitionne de réduire le déficit public, avec un objectif inférieur à 3% dès 2025, et prévoit que les collectivités locales participent à l'effort de redressement des comptes publics, alors même qu'elles font et vont devoir faire face à des dépenses sans précédent pour répondre aux enjeux sociétaux et écologiques et à une perte d'autonomie fiscale depuis la suppression de la taxe d'habitation. Sous la pression des Maires, la Première ministre a annoncé le 23 novembre au Congrès des Maires une évolution de la Dotation globale de fonctionnement en 2024 au niveau de l'inflation pour soutenir les concours aux collectivités, et une réforme à venir de cette dotation. Le budget 2024 traduit ce contexte et la stratégie financière de la majorité municipale pour la période 2023-2026, avec 4 piliers :

- Une conviction : nous voulons accélérer la mise en œuvre de projets qui peuvent répondre aux défis qui s'ouvrent à nous
- Un équilibre : nous comptons assurer le financement de ces choix au moyen d'une répartition équilibrée entre les usagers, les contribuables, l'épargne et le recours à l'emprunt.
- Une responsabilité : nous devons engager une démarche de performance du service publique vertavien pour répondre à plus long terme à notre vision prospective du territoire
- Une liberté : nous voulons développer les services publics par la recherche de sobriété et d'efficience.

PARTIE 1 | STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ÉQUILIBRE DU BUDGET 2024

A. La stratégie financière et la démarche de performance du service public Vertavien – éléments présentés au rapport des orientations budgétaires 2024

La stratégie financière : une Ville responsable et porteuse d'avenir

Depuis 2020, les budgets traduisent l'ambition du mandat alors même que le contexte, après 3 ans de crises successives, se complexifie largement et pèse sur les finances de la Ville : perte d'autonomie fiscale, inflation, crise climatique, pression démographique sur les services et équipements publics.

L'équipe municipale est convaincue que, dans une telle conjoncture, la meilleure stratégie est celle de maintenir le cap, d'accélérer et d'anticiper.

Pour Vertou, cela passe par l'engagement d'investir pour l'avenir de notre cadre de vie, de nos services publics et de notre planète.

Fin 2022, 19,7M€ d'investissements sont déjà réalisés, dépassant notre engagement de mandat de 5M€ en moyenne par an.

Le budget de fonctionnement annuel a également été transformé et réajusté à hauteur de 32M€ afin de garantir le développement des services à la population et la réponse aux besoins.

Penser l'avenir, c'est aussi le sécuriser en garantissant la capacité de notre Ville à poursuivre demain les investissements d'après-demain. Pour cela, la municipalité a fait le choix de diversifier les modes de financement des investissements par :

- la consolidation de l'épargne, grâce à la maîtrise et l'optimisation de la dépense publique au quotidien ; fin 2022, la Ville affiche une épargne nette proche de 3M€ pour rembourser sa dette et investir.
- l'usage de l'emprunt, qui bénéficie à court terme mais engage aussi à long terme ; dès 2022, la Ville a soutenu sa politique d'investissement en ayant recours à l'emprunt à des conditions très favorables (2,8M€ au taux fixe de 1,8%)
- le levier fiscal après 10 ans sans hausse des taux, qui bénéficie sur le temps long pour l'ensemble des habitants de notre territoire et qui matérialise le lien avec le service public local. D'ici fin 2026, l'effort réalisé en 2023 par tous les contribuables vertaviens libère une capacité d'investissement de 8 millions sur les 30 millions d'euros nécessaires.

⊕ Notre choix : assurer le financement des équipements et des services publics au moyen d'une répartition ajustée entre les usagers, les contribuables, l'épargne et le recours à l'emprunt.

⊕ Notre conviction : accélérer les projets qui répondent aux défis de demain.

⊕ Notre volonté : engager une démarche de performance du service public vertavien pour répondre à plus long terme à notre vision prospective du territoire.

Une démarche de performance volontariste au service de la stratégie financière

Depuis 2016, la Ville de Vertou s'est engagée dans un processus de transformation pour répondre aux grands enjeux sociétaux et à la forte dynamique de la population sur son territoire, laquelle se traduit par de nouveaux besoins de services et d'équipements.

Elle a fait le choix d'une méthode. Elle a décidé d'inscrire son action dans le cadre d'un plan stratégique, qui repose sur 2 fondations :

- Il part des besoins de la population (usagers, citoyens, ...), avec l'objectif d'adapter en continu l'offre de services et d'équipements ;
- Il repose sur un principe de responsabilité, individuelle et collective, de l'équipe municipale à travers le projet politique et des agents à travers le projet d'administration.

Après 9 années, les plans stratégiques 2014/2020 et 2020/2026 ont déjà réformé en profondeur l'administration vertavienne et la manière de construire et délivrer l'action publique, avec les marqueurs suivants :

- Une administration structurée pour répondre aux choix de politiques publiques ;
- Une transformation managériale ;
- Une transition numérique ;
- Une professionnalisation des équipes ;
- Un droit à l'expérimentation et l'innovation ;
- Une ouverture à la coopération territoriale ;
- Une gouvernance qui implique plus fortement le citoyen.

La PERENNITE de la méthode est une condition indispensable de son succès. A partir du socle que constitue le plan stratégique et sa déclinaison en stratégies sectorielles, la Ville doit continuer :

- De transformer l'action publique ;
- De positionner les élus au bon niveau décisionnel,
- De donner du sens pour engager les agents et les citoyens, et de mobiliser autour d'une dynamique positive de réforme ;
- De faire des managers les véritables pilotes des activités, responsables de la définition des objectifs et des indicateurs d'évaluation de la qualité du service ;
- Sur le terrain, de favoriser l'émergence d'initiatives des agents et des citoyens, et ainsi d'accélérer la dynamique de la réforme ;
- De poursuivre la transition numérique comme levier d'amélioration de la qualité de service ; dans le même temps, tout en menant en parallèle une démarche d'inclusion numérique ;
- De poursuivre, d'amplifier les efforts d'optimisation et d'efficience.

L'ACCELERATION de ce processus de transformation est la meilleure voie pour faire face aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, à savoir :

- Une inflation galopante et des taux d'intérêt en hausse, des contraintes propres à Vertou (un niveau de dotations et de prélèvement SRU déjà pénalisants, et des projections à moyen terme défavorables) qui pèsent sur nos dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- Une dynamique forte de la population qui se traduit par de nouveaux besoins de services et d'équipements, avec un impact à court moyen et long terme sur nos dépenses de fonctionnement et d'investissement, et qui pourrait nous imposer des choix de politiques publiques ;
- La crise énergétique et climatique qui justifie une évolution des orientations politiques vers plus de sobriété, responsabilité, économies ;
- La perte d'autonomie fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation qui fait peser l'effort fiscal sur un nombre réduit de contribuables, avec la responsabilité de questionner la répartition du financement entre usagers contribuables citoyens ;
- Une volonté de gouvernance plus ouverte, qui constitue à la fois une opportunité d'impliquer plus le citoyen ou l'utilisateur mais qui révèle aussi une appétence plus forte à l'information sur les indicateurs de gestion (combien ça coûte ? combien d'utilisateurs ? etc....)

Pour traduire la volonté d'accélérer le processus de transformation de l'action publique, dans un contexte qui se veut de plus en plus contraignant, la municipalité décide d'engager une démarche de performance du service public Vertavien dès 2024.

S'engager dans une démarche de performance, c'est s'engager à rechercher l'innovation pour :

- ⇒ répondre aux besoins du territoire, des citoyens et des usagers
- ⇒ par un service public qui tient compte des obligations et/ou opportunités qui nous sont propres
- ⇒ et qui veille à un usage efficient des moyens de la collectivité et à une juste répartition des coûts

Cette démarche volontariste vise à mettre la collectivité en capacité de mesurer sa performance, d'améliorer en continue l'action publique et de rendre compte de manière objective des décisions ou orientations prises.

La performance vertavienne ne s'envisage que dans une construction collective (élus, managers, agents, usagers, citoyens) de long terme dans laquelle chaque pierre de l'édifice consolide l'ensemble :



Ainsi, au stade du ROB, le scénario de prospective 2024/2026 retient une PPI prévisionnelle de 30,4M€ (29,5M€ net de subventions, soit une base subvention de 300k€/an) avec l'hypothèse d'un taux de réalisation des programmes d'équipements hors foncier de 80% sur l'année N et d'un report de 20% sur l'année N+1.

Ce scénario retient également une évolution soutenue des dépenses de fonctionnement au regard de l'inflation, de la prospective démographique et scolaire et son impact sur la fréquentation des services, des orientations prévues en matière de carrières et de rémunération dans la fonction publique.

Au stade du budget primitif, la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), hors financements, se présente comme suit :

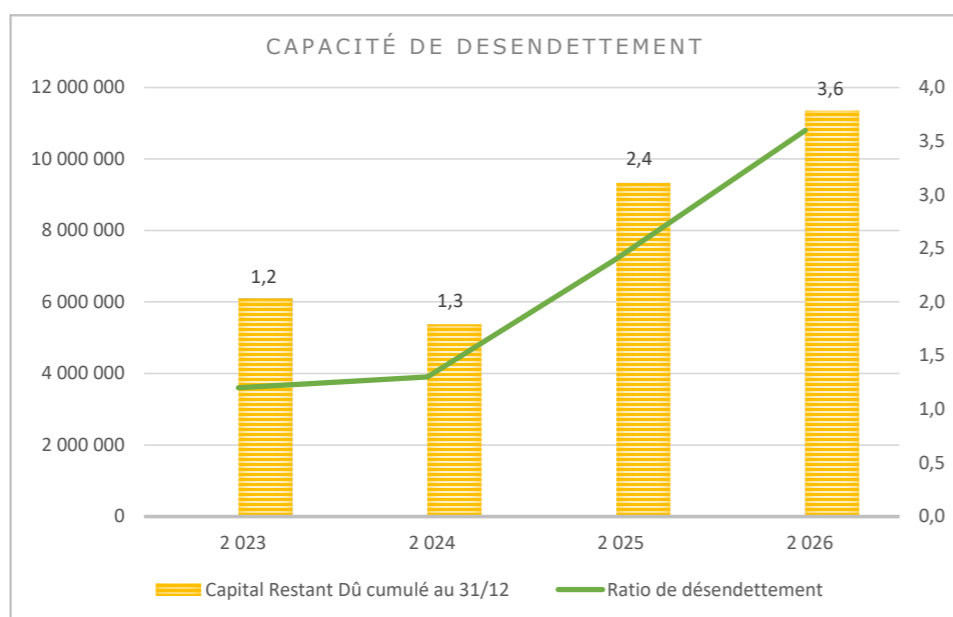
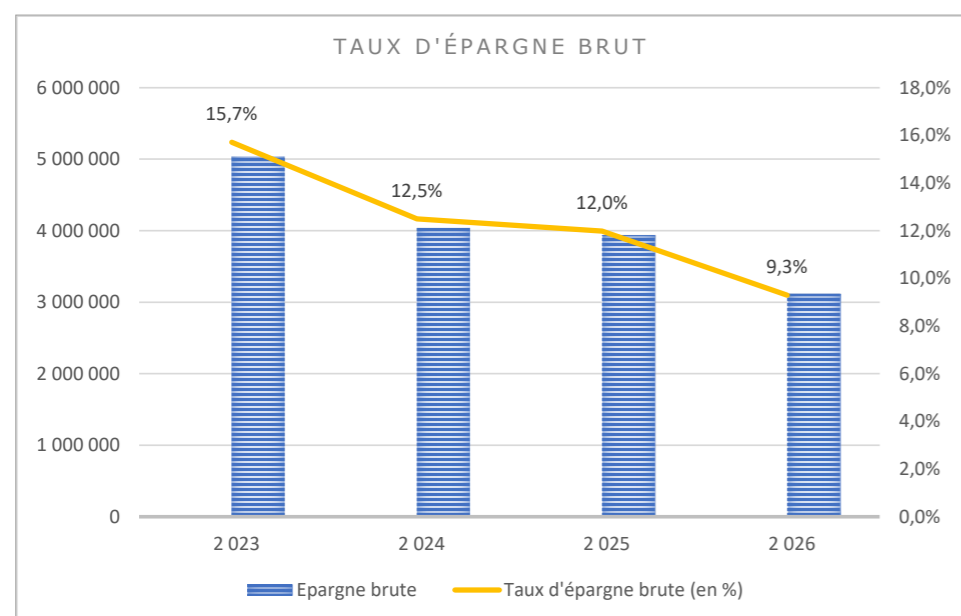
Projets Montants Dépenses TTC	BP 2024 Total 2024-2026	BP 2024	2025	2026
Projets retenus				
Ville séduisante par nature	15091K€	7 491 000 €	4600K€	3000K€
Construction nouveau groupe scolaire	14953K€	7 353 000 €	4600K€	3000K€
Projet Loiry Cœur Vert - Parc du Loiry	100K€	100 000 €	K€	K€
Projet Enclos (inscrit en DM2 en 2023)	K€	0 €	K€	K€
Projet Gare	38K€	38 000 €	K€	K€
Ville apaisante par nature				
Projet végétal (dont jardin maladrerie)	200K€	100 000 €	100K€	K€
Centre de supervision urbain	150K€	50 000 €	50K€	50K€
Politique foncière	750K€	250 000 €	250K€	250K€
Ville vivante par nature				
Projet des accueils	75K€	25 000 €	25K€	25K€
Piscine - Changement du petit bassin	300K€	300 000 €	K€	K€
Besoins sportifs Lycée et autres pratiques organisées				
Installations de plein air: aires de jeux, espaces sportifs et de loisirs:				
Construction équipement sportif nouveau groupe scolaire hors AMO (Echa.)	750K€	300 000 €	450K€	K€
Street workout (Loiry) Budget participatif	30K€	30 000 €	K€	K€
Parcours santé (Echa.) Budget participatif	30K€	30 000 €	K€	K€
Sanitaires (Echa.)	60K€	60 000 €	K€	K€
Maitrise d'œuvre globale (Echa.)	150K€	100 000 €	50K€	K€
City-stade (Reigniers)	53K€	0 €	53K€	K€
Aires de jeux et de loisirs (Beautour)	150K€	150 000 €	K€	K€
Terrain de basket 3x3 multisports (Beautour)	53K€	0 €	53K€	K€
Adaptation des locaux professionnels	330K€	330 000 €	K€	K€
Besoins sportifs associatifs - Stade Gilles Blot: locaux, salle de réception	400K€	400 000 €	K€	K€
Besoins sportifs associatifs - Equipement tennistique	130K€	130 000 €	K€	K€
Etude programmatique Pôle artistique	30K€	30 000 €	K€	K€
Ville engagée par nature				
Eco mobilité - Flotte automobile verte	570K€	190 000 €	190K€	190K€
Construction cuisine centrale mutualisée (rembt dette)	326K€	43 000 €	140K€	143K€
Adaptation des offices de restauration	2100K€	1 500 000 €	600K€	K€
Aménagement cours d'école "fraiches et nature"	60K€	40 000 €	20K€	K€
Performance énergétique des bâtiments (HDV)	2930K€	700 000 €	1730K€	500K€
Patrimoine Bâti durable	2064K€	703 880 €	680K€	680K€
Patrimoine non Bâti durable	337K€	97 000 €	120K€	120K€
Energie plan de progrès P3	300K€	100 000 €	100K€	100K€
Moyens matériels (hors SI)	918K€	318 120 €	300K€	300K€
Moyens SI	1195K€	395 000 €	450K€	350K€
Budget participatif projet Beautour (inscrit en DM1 en 2023)	K€	0 €	K€	
TOTAL	30351K€	13 963 000 €	10160K€	6228K€
TOTAL hors cuisine centrale mutualisée		13 920 000 €	10020K€	6085K€

A ces projets inscrits budgétairement dans la PPI, s'ajoutent les projets menés en partenariat avec d'autres acteurs et dont l'impact en termes d'aménagement urbain et d'attractivité territoriale est majeur :

- Le projet Loiry Cœur Vert qui embarque, en sus du parc du Loiry, des équipements et aménagements structurants pour Vertou à l'horizon 2029 : la construction d'un lycée par le Conseil régional, l'aménagement des espaces publics et plus spécifiquement du boulevard Guichet Serex par Nantes métropole
- Le projet d'entrée d'agglomération sur la route de Clisson et le développement du quartier de la Gare
- Les études relatives aux solutions de mobilités entre la porte de Vertou et le centre-ville (busway, chronobus, etc..)
- Les études et travaux sur les autres solutions de mobilités douces : la passerelle du Pont du Chêne, la route du Vignoble notamment.

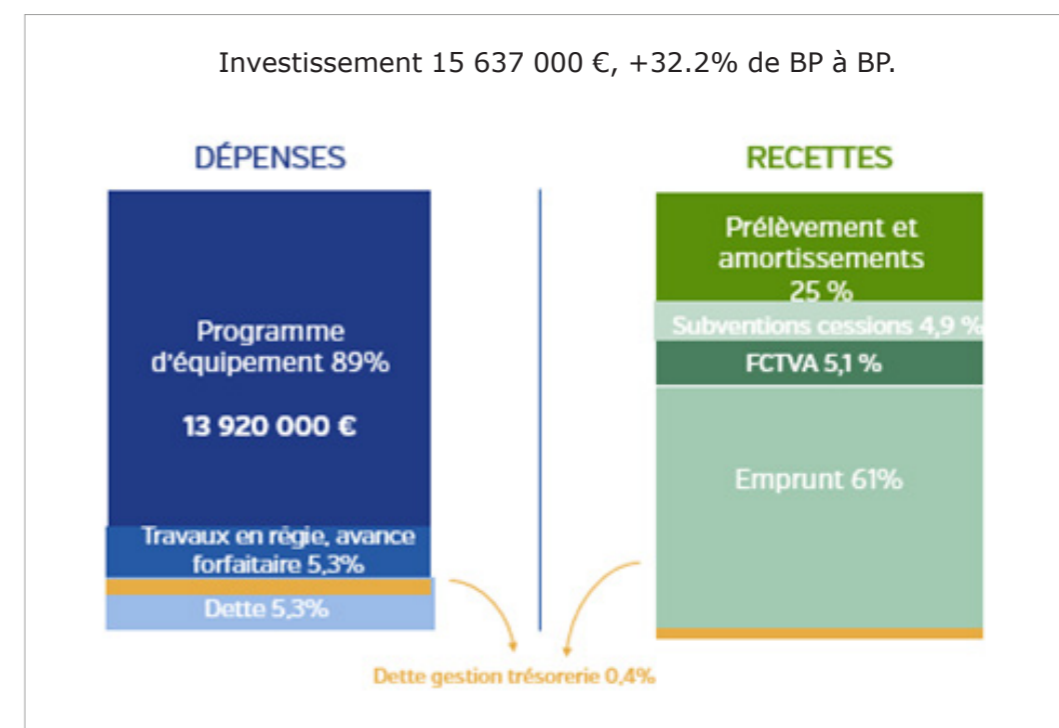
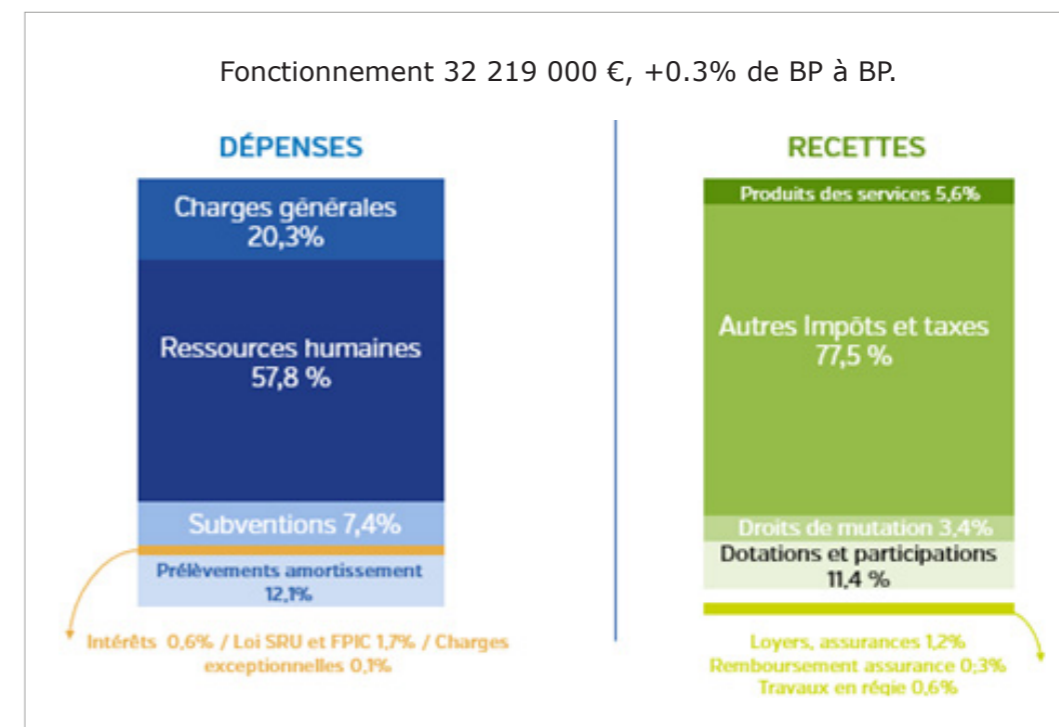
Le financement de la PPI est assuré par l'usage des 3 leviers à la disposition de la collectivité : le fonds de roulement, l'emprunt et le produit fiscal.

Le taux d'épargne est projeté à 9,3% et la capacité d'extinction de la dette à 3,6 années à horizon 2026.



B. L'équilibre du budget 2024

Le budget 2024, avec un montant de 47 856 000€ de crédits inscrits, porte un autofinancement prévisionnel de 3 705 000 € au profit de la section d'investissement.



PARTIE 2 | LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 32 219 000€, en hausse de 80 500€ (+0,3%) par rapport au BP2023.

Elles sont fortement impactées par l'environnement économique et les mesures du projet de Finances 2024.

	BP 2023	BP 2024	Evolution 23/24	
			en %	en €
Produits de services	1 840 000 €	1 814 000 €	- 1.4 %	- 26 000 €
Impôts et taxes	25 789 000 €	26 046 000 €	1.0 %	257 000 €
Dotations et subventions	3 745 000 €	3 674 000 €	- 1.9 %	- 71 000 €
Autres produits de gestion courante	434 000 €	384 500 €	-11.4 %	- 49 500 €
Atténuation de charges	180 000 €	100 000 €	- 44.4 %	- 80 000 €
Produits financiers	500 €	500 €	0 %	- 0 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €		0 €
Autres produits de fonctionnement	150 000 €	200 000 €	33.3 %	50 000 €
Recettes de fonctionnement	32 138 500 €	32 219 000 €	0.3 %	80 500 €

1. Les recettes fiscales

Les impôts et taxes 26 046 000€ sont en hausse de 257 000€ (+1%) par rapport au BP2023.

Les recettes de fiscalité directe provenant des ménages et des entreprises 21 071 000€ augmentent de 346 693€ (+1,8%) par rapport au BP2023.

Ce produit résulte :

- D'une stabilité des taux d'imposition de la foncière sur les propriétés bâties (TFPB), non bâties (TFPNB), ainsi que celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ;
- D'une évolution des bases retenant une revalorisation forfaitaire de la TFPB de 1,4% pour les locaux économiques (commerces bureaux basés sur l'évolution des loyers 1%, établissement industriels et réseaux 3,5%) et 4,5% sur les locaux d'habitation ; une revalorisation forfaitaire de la TFPNB et de THRS de 4,5% ;
- d'autre part une variation physique des bases de 0,5% pour la TFPB et 0% pour la TFPNB et la THRS ;
- Du versement du coefficient correcteur prévu par l'Etat pour compenser la suppression de la taxe d'habitation de 4 909 587€.

Taxe foncière :

Taxe Foncière Bâtie	Méthode de revalorisation	Base prévisionnelles 2023	Variation physique des bases	Revalorisation forfaitaire des bases	Total bases prev 2024	Taux TFPB 2024	Produit attendu 2024
commerces bureaux		7 352 441		1,0%	7 425 965	41,97%	3 116 678 €
Etablissements industriels	méthode comptable	1 331 836		3,5%	1 378 450	41,97%	578 535 €
Réseau		14 768		3,5%	15 285	41,97%	6 415 €
Locaux économiques		8 699 045 €		1,4%	8 819 700 €		3 701 628 €
Locaux d'habitation	IPCH nov N-1	27 385 101 €	0,50%	4,5%	28 760 518 €	41,97%	12 070 789 €
Total TFPB nette		36 084 146 €			37 580 218 €		15 772 418 €
Lissage locaux professionnels							- €
Total TFPB avec lissage							15 772 418 €
Effet coefficient correcteur							4 909 587 €
Total Taxe foncière bâtie							20 682 005 €

Taxe Foncière non bâtie	Méthode de revalorisation	Base prévisionnelles 2023	Variation physique des bases	Revalorisation forfaitaire des bases	Total bases prev 2024	Taux 2024	Produit attendu 2024
Terrains etc		313 000	0%	4,5%	327 085	68,22%	223 137 €

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

Taxe d'Habitation sur les Résidences secondaires	Méthode de revalorisation	Base prévisionnelles 2023	Variation physique des bases	Revalorisation forfaitaire des bases	Total bases prev 2024	Taux 2024	Produit attendu 2024
Locaux d'habitation RS		805 000	0%	4,5%	842 907	19,67%	165 800 €
Taux de Majoration RS		0%					

Les autres impôts et taxes hors fiscalité directe 4 975 000€ sont en baisse de 107 693€ (-2,1%) par rapport au BP 2023.

- Les droits de mutation sont estimés à 1 100 000€, en baisse de 200 000€ (-15,4%) ;
- La taxe sur l'électricité est estimée à 530 000€ (+6%) ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure est estimée à 230 000€, stable ;
- Les dotations de Nantes Métropole traduisent le pacte financier de solidarité :
 - l'attribution de compensation (AC) est fixée à 1 758 028€, stable de BP à BP, qui intègre dorénavant la valorisation des dépenses d'entretien des espaces verts d'abords de voirie assurées par les communes depuis 2001, en lieu et place de la Métropole ;
 - la dotation de solidarité communautaire (DSC) est fixée à 1 180 000€, en hausse de 54 905€ (+4,9%) de BP à BP.

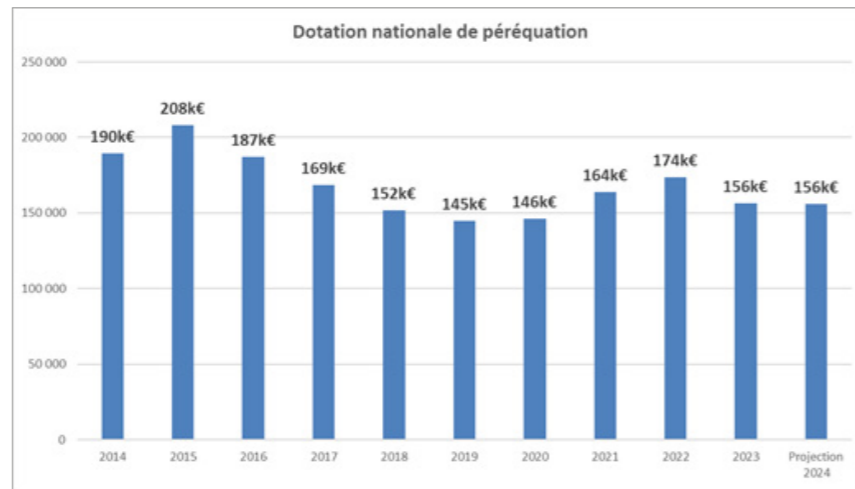
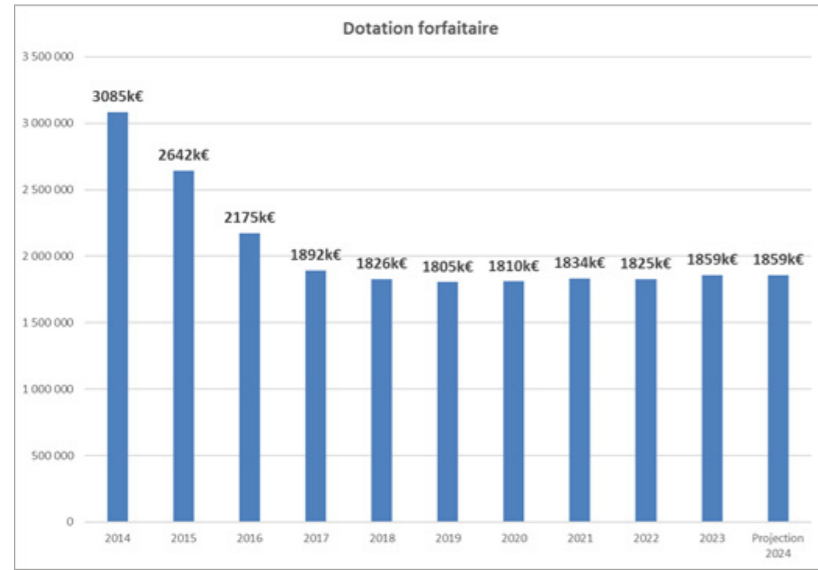
2. Les dotations d'Etat et des compensations

Les dotations et participations 3 674 000€ sont en baisse de 71 000€ (-1,9%) par rapport au BP2023.

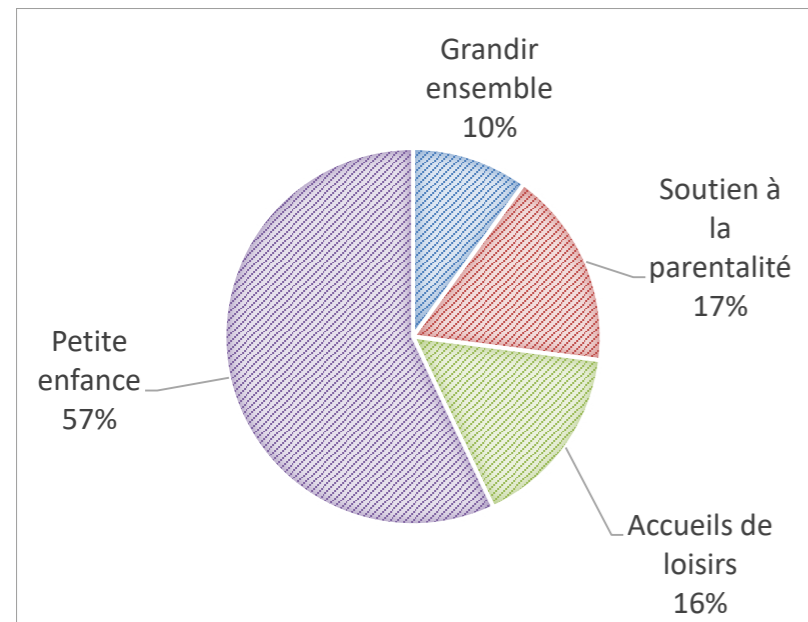
La dotation forfaitaire, estimée à 1 859 000€, est en baisse de 1,4% de BP à BP, mais stable par rapport au montant perçu en 2023. La dotation nationale de péréquation, estimée à 156 000€ est en baisse de 10,2% de BP à BP, mais stable par rapport au montant perçu en 2023.

L'annonce par la 1ère ministre le 23 novembre au Congrès des Maires d'une évolution de la DGF selon l'inflation en 2024 sera prise en compte par décision modificative suite à notification de l'Etat.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement 2014-2024 (Référence CA)



Les allocations compensatrices sont inscrites au niveau de 540 000€, en augmentation de 39 734€ (+7,9%) par rapport au BP2023, mais en baisse de 4 466€ (-0,8%) par rapport au montant perçu en 2023. La prévision repose sur une stabilité de la compensation liée à la diminution de 50% de la valeur locative des établissements industriels (496k€) et une baisse de 10% des autres compensations (44k€) pour tenir compte de la réduction des variables d'ajustement dans le PLF2024.



Le Pacte Financier de Solidarité entre Nantes Métropole et les communes membres reconduit le fonds de concours piscine 201 960€ et le fonds de concours tourisme 20 000€.

Les participations de la CAF s'établissent à 705 790€ (prestation de service, bonus territoire), en baisse de 50 790€ (-21,3%). La dotation de l'Etat pour les titres sécurisés est fixée à 47 000€, celle pour le recensement à 4 700€ et les élections 2 750€.

3. Les autres recettes

Les produits des services 1 814 000€ sont en baisse de 26 000€ (-1,4%) par rapport au BP2023 :

- Le produit du service de la restauration scolaire 700 000€ diminue de 30 000€, lié à une prévision budgétaire 2023 un peu trop importante;
- Le produit des services d'accueil périscolaire 150 000€ est stable ;
- Le produit des services d'accueil petite enfance 155 034€ est stable ;
- Le produit des services d'accueil de loisirs et jeunesse 340 000€ sont en hausse de 20% par rapport au BP2023 lié à la hausse de la fréquentation ;
- La refacturation du personnel du CCAS 160 000€ est en hausse de 28% par rapport au BP2023.

Le poste des **autres produits de gestion courante** est évalué à 384 500€, en baisse de 11,4% par rapport au BP2023 et correspond aux revenus des immeubles. La prévision tient compte d'une baisse des recettes de location de la salle Sèvre et Maine réquisitionnée pour la restauration scolaire pendant les travaux des offices de restauration.

Le poste des **atténuations de charges** s'élève à 100 000€, en baisse de 44,4%. Il correspond aux remboursements de l'assurance du personnel. La prévision tient compte d'un « retour à la normale » après le recouvrement des indemnités journalières de la période COVID.

Des produits financiers sont inscrits pour 500€.

Les autres écritures correspondent à des mouvements d'ordre pour 200 000€ (travaux en régie).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 32 219 000€, en hausse de 80 500€ (+0,3%) par rapport au BP2023.

	BP 2023	BP 2024	Evolution 23/24	
			en %	en €
Charges à caractère général	6 235 000 €	6 553 000 €	5.1 %	318 000 €
Charges de personnel	17 356 000 €	18 624 000 €	7.3 %	1 268 000 €
Autres charges de gestion courante	2 230 000 €	2 394 000 €	7.4 %	164 000 €
Atténuation de produits	539 000 €	540 000 €	0.2 %	1 000 €
Charges financières	180 000 €	200 000 €	11.1 %	20 000 €
Charges exceptionnelles	134 000 €	3 000 €	- 97.8 %	- 131 000 €
Dépenses imprévues	200 000 €		- 100 %	- 200 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	5 264 500 €	3 905 000 €	- 25.8 %	- 1 359 500 €
Dépenses de fonctionnement	32 138 500 €	32 219 000 €	0.3 %	80 500 €

Elles sont fortement impactées par l'environnement économique toujours complexe, marqué par l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, et également par l'adaptation des services pour répondre aux besoins de la population Vertavienne.

1. La masse salariale

Les charges de personnel 2024, 18 624 000 €, sont en progression de 1 268 000€ (+7,3%), conforme à la prévision au ROB. Elles représentent 57,8% des dépenses de fonctionnement.

L'évolution du poste entre 2023 et 2024 tient compte des événements suivants :

- Prise en compte de l'impact des décisions RH prises par l'Etat en 2023 sur le BP2023 (cf. décision modificative n°2) : + 423 k€
- Hausses de l'indice plancher liées à l'augmentation du SMIC en janvier et mai 2023
- Revalorisation du point d'indice et remaniement des grilles indiciaires au 1er juillet 2023
- GIPA
- Prise en compte de l'impact de ces mêmes décisions sur 2024, auxquelles s'ajoutent l'augmentation de 5 points sur l'ensemble des échelons de rémunération, pour un total de 360k€
- Charges d'organisation des élections européennes : + 20k€
- Actualisation du glissement vieillesse technicité (GVT) 2024 : +120k€ en année pleine
- Travail de revalorisation du régime indemnitaire dans le cadre du triptyque Rémunérations/Avantages/Temps de travail : 180 k€ sur 2024 auxquels s'ajoute l'impact BP 2023 à hauteur de 51,5 k€ (cf. décision modificative n°2)

2. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général 6 553 000€ sont en hausse de 5,1% par rapport au BP2023 (+318 000€) et représentent 20,3% des dépenses de fonctionnement. L'évolution traduit à la fois le contexte inflationniste et le nécessaire développement de l'action publique au service des usagers.

Les événements suivants, exposés au ROB, concourent à l'évolution importante du poste :

Le coût sur les énergies, fluides et frais de maintenance des bâtiments publics estimé à 93k€.

- +33K€ sur les contrats de maintenance (dont nouveau contrat d'onduleurs) ;
- +8% fourniture d'eau, à l'identique des augmentations constatées sur la saison précédente
- +61% fourniture de gaz. Le contrat de fourniture de gaz est un marché métropolitain dont les prix unitaires sont établis avec le volume acquis par le groupement de commande pour 2024.

En 2023, les prix Gaz sont toujours sur le précédent Accord Cadre dont les prix étaient encadrés et dataient de conditions d'achat de 03/2020 ; ce précédent marché était sur des prix HTT, d'environ 15€HTT/MWH. Or, sur le futur Marché, le prix sera de 57 €HTT/MWH, soit + 380% sur le prix molécule.

- -37% sur la fourniture d'électricité. La Ville est désormais engagée dans un nouveau marché dont les nouveaux prix sont revenus à des niveaux plus acceptables et moins chers que les précédents dont les prix ont été impactés par une conjoncture énergétique difficile et contexte international bouleversé avec la guerre ne Ukraine.

La relocalisation des offices de restauration, pendant la durée des travaux de réaménagement des locaux pour s'adapter au passage à la liaison froide, induit des dépenses exceptionnelles sur 2024 pour un montant complémentaire de +192k€ comprenant des frais de location de modulaires pour l'office des Reigniers (+92k€) et des frais transports pour la délocalisation du restaurant Henri Lesage pour un coût total de 200 k€ (+100k€ par rapport à 2023).

L'offre de places dans les structures d'accueil petite enfance est augmentée en 2024 (+10 places) grâce au nouveau partenariat avec Léa Léo (+42k€ en cours d'année) et l'intégration en année complète de celui avec les Bébé Explorateurs (+14 K€).

3. Les autres dépenses

Les autres charges courantes 2 394 000€ représentent 7,4% des dépenses de fonctionnement, en hausse de 164 000€ (+7,4%). Elles se composent principalement des subventions.

Les subventions de fonctionnement courant aux associations (hors OGEC) et personnes privées sont prévues pour 752 107€, en hausse de 0,5% par rapport au BP2023.

Les subventions aux écoles privées passent de 893 430€ à 969 683€ (+8,5%).

La contribution obligatoire aux écoles privées s'établit à 824 924€ en 2023, en évolution de 66 494€ (+8,8%), et intègre les financements :

- du forfait par élève (769 404€) qui évolue en fonction des effectifs et du coût de l'élève du public ;
- des transports des élèves vers les équipements sportifs et culturels (13 320€) ;
- depuis 2022, des activités pédagogiques (16000€) musicales (17 500€) et sportives (interventions ETAPS 8 700€).

Les subventions à caractère social aux écoles privées s'établissent à 144 759€, en hausse 9759€ (+7,2%), et intègre les financements prévus aux conventions Ville /OGEC :

- restauration 116 759€ ;
- études surveillées 28 000€.

La subvention au CCAS 234 000€ est en hausse de 8,3% par rapport au BP2023 pour tenir compte de la hausse des refacturations de personnel.

Les participations aux groupements, établissement publics et commune sont estimés à 130 110€ :

- Participation au groupement La Fabrik du Sud Loire 54 510€ ;
- Participation au SCOT Pays du Vignoble Nantais 75 600€, stable ;

Les indemnités aux élus, les frais de mission et de formation, frais de représentation du Maire sont fixés à 279 000€, en hausse de 4,3% en raison de l'augmentation du point d'indice.

Les atténuations de produits sont estimées à 540 000€ :

- Prélèvement au titre de la Loi SRU : 460 000€ ;
- Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales(FPIC) : 80 000€.

Les charges financières 200 000€ sont en hausse de 11,1%, conséquence du réendettement en 2022 et et du remboursement au groupement La Fabrik du Sud Loire de la quote-part de dette de Vertou pour la construction de la cuisine centrale.

Les charges exceptionnelles sont fixées à 3000€. La baisse de 98% de ce poste s'explique par les règles d'imputation du référentiel budgétaire et comptable M57 qui regroupe les crédits des subventions aux associations au chapitre 65 Autres charges de gestion courante, sans distinction entre les subventions annuelles de fonctionnement et les subventions exceptionnelles. La baisse s'explique à hauteur de 50 000€ par la non reconduction des crédits COVID en 2024.

Le budget 2024 ne reconduit pas de dépenses imprévues pour tenir compte du référentiel budgétaire et comptable M57 qui élargit la procédure de virement de crédit. Pour rappel, il permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section ; cette disposition ne s'applique pas aux dépenses de personnel. Ce dispositif remplace celui des crédits de paiement pour dépenses imprévues appliqué en M14. qui permettait d'opérer des virements de crédits du chapitre des dépenses imprévues aux autres chapitres en cas d'insuffisance de crédits.

Les écritures d'ordre 3 905 000€ correspondent :

- au prélèvement vers la section d'investissement pour 2 725 000€ ;
- aux mouvements d'ordre pour 1 180 000€ (dotations aux amortissements) ;

Au-delà des évolutions chiffrées, il est important d'illustrer les efforts portés par la Ville pour développer l'offre de services, en réponse aux besoins quotidiens de la population vertavienne :

Education

- Amélioration de la prise en charge des enfants en situation de handicap ou présentant des difficultés particulières
- Construction du nouveau groupe scolaire et de la cuisine centrale la fabrik du sud loire
- Travaux de restructuration des offices de restauration
- Végétalisation des cours d'école
- Poursuite du label Territoire Bio engagé

Sport et Jeunesse



- Programmation autour de l'année olympique et du passage de la Flamme olympique le 5 juin 2024
- Actions de développement du sport dans la vie des Vertaviens, particulièrement auprès des jeunes, avec la labellisation Terres de Jeux 2024
- Déploiement du savoir rouler à vélo
- Accompagnement de l'engagement des jeunes et soutien au déploiement de projets de jeunes

Culture

- Lancement d'une programmation Arts visuels sur l'espace public
- Renforcement du fond jeunesse à la bibliothèque
- Soutien à la création artistique : reconduction des résidences d'artistes, développement d'une offre de proximité à Cour et Jardin
- Développement des actions de médiation culturelle en direction du jeune public

Economie agriculture viticulture, environnement

- Plan d'actions « Agricultivons ! » qui fête ses 5 ans, avec le développement de la thématique alimentaire en lien avec le Programme Alimentaire Territorial (PAT)
- Poursuite de l'ambition de la Ville autour de son projet végétal

Petite enfance et parentalité

- Augmentation des places de crèches grâce au nouveau partenariat avec la crèche "les verts lutins" (groupe Léa et Léo)
- Poursuite du projet Multi-écolo
- Soutien à l'accueil d'enfants porteurs de handicap
- Une offre parentalité retravaillée pour répondre aux attentes des familles

Responsabilité environnementale

- Lancement du programme de formation des élus et des agents aux enjeux climatiques et écologiques
- Démarrage des travaux de réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville et de l'école de musique et de danse
- Développement des achats responsables
- Déploiement d'une stratégie « numérique responsable »
- Optimisation de la gestion des fluides dans les équipements municipaux
- Mise en œuvre du plan de sobriété énergétique dans tous les services et équipements

Proximité et implication citoyenne

- Lancement du 2^e budget participatif
- Inauguration des actions lauréates du budget participatif 2022
- Renforcement des pratiques participatives (Projet Gare, Projet Loiry cœur vert)
- Renforcement de la présence des élus sur le quartiers
- Grand évènement pour les 80 ans de la libération de Vertou
- Gestion de la relation usagers : déploiement du projet des accueils dans les sites autres que l'Hôtel de Ville.

Sécurité

- Renforcement de la cybersécurité des systèmes d'information
- Poursuite de la vidéoprotection sur l'espace public pour renforcer la prévention et tranquillité publique
- Révision du Plan Communal de Sauvegarde et acculturation des agents et des Vertaviens aux risques majeurs.

Solidarités

- Programmation d'habitats adaptés pour les seniors
- Accompagnement renforcé des publics fragiles dans un contexte de demande sociale forte et d'inflation
- Accompagnement au numérique des publics

Vie associative

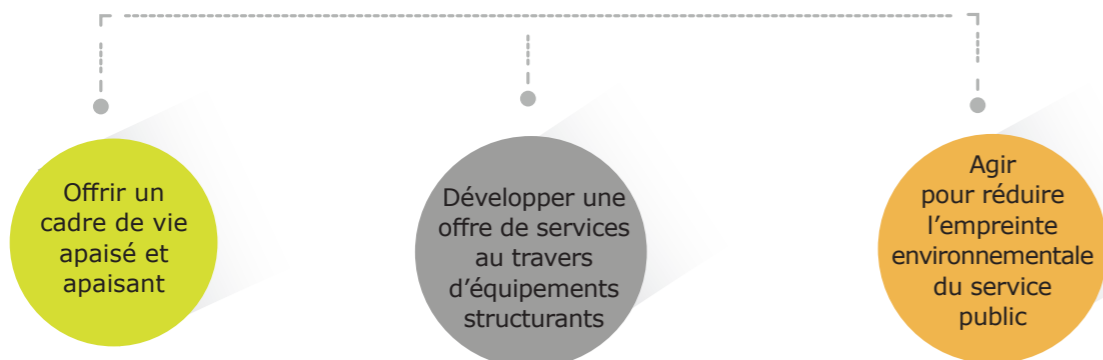
- Mise en place du nouveau dispositif pour mieux soutenir et accompagner nos associations (financements, formations, mise à dispositions, accompagnements, etc...)



PARTIE 3 | LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 15 637 000€, en hausse de 32,2% par rapport au BP2023.
- Elles traduisent l'accélération donnée à la politique d'investissement pour répondre aux 3 enjeux de mandat :



	BP 2023	BP 2024	Evolution 23/24	
			en %	en €
Dépenses d'équipement	10 840 000 €	13 920 000 €	28.4 %	3 080 000 €
Remboursement dettes bancaires	702 000 €	829 000 €	18.1 %	127 000 €
Gestion tirages / remboursement	134 000 €	67 000 €	- 50.0 %	- 67 000 €
Participations et créances rattachées	0 €	0 €	100.0 %	0 €
Dépenses imprévues	3 500 €	0 €		- 3 500 €
Autres dépenses d'investissement	150 000 €	821 000 €	447.3.0 %	671 000 €
Dépenses d'investissement	11 829 500 €	15 637 000 €	32.2 %	3 807 500 €

Des projets pour une Ville séduisante
7 491 000€
Groupe scolaire S. Veil, Loiry Cœur Vert, Îlot Enclos...

Des projets pour une Ville vivante
1 985 000€
Installations sportives Echalonnières, petit bassin piscine, locaux stade Gilles Blot...

Des projets pour une Ville apaisante
400 000€
Projet végétal, politique foncière CSU...

Des projets pour une Ville engagée
4 087 000€
Offices de restauration, flotte verte, rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville...

Les dépenses d'équipement 2024 sont inscrites pour 13 920 000 € (Cf détail des projets au tableau PPI Partie 1-A) contre 10 840 800 € en 2023, auxquelles s'ajoutent des travaux en régie pour 200 000 €.

Le remboursement de capital 829 000€ augmente de 18% (+127 000€) par rapport au BP2023. C'est la conséquence du réendettement en 2022 (prêt Crédit mutuel 2,8M€) et du remboursement au groupement La Fabrik du Sud Loire de la quote-part de dette de Vertou pour la construction de la cuisine centrale. Les opérations de tirages et remboursement pour la gestion de trésorerie sont arrêtées à 67 000€.

Les autres dépenses d'investissement concernent les mouvements d'ordre pour les travaux en régie 200 000€ et les avances forfaitaires 621 000€.

En 2024, près de 14 millions € d'investissement pour maintenir et accélérer le cap du plan stratégique 2021-2026.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 15 637 000€, en hausse de 32,2% par rapport au BP2023.

	BP 2023	BP 2024	Evolution 23/24	
			en %	en €
FCTVA	600 000 €	740 000 €	23.3 %	140 000 €
Subventions - cessions	0 €	765 000 €		765 000 €
Emprunt	5 831 000 €	9 539 000 €	63.6 %	3 708 000 €
Gestion tirages / remboursement	134 000 €	67 000 €	- 50.0 %	- 67 000 €
Autres recettes d'investissement	5 264 500 €	4 526 000 €	- 14.0 %	- 738 500 €
Recettes d'investissement	11 829 500 €	15 637 000 €	32.2 %	3 807 500 €

- Les recettes de FCTVA sont prévues à 740 000€ ;
- Les subventions sur les projets (notamment le nouveau groupe scolaire) et les cessions sont prévues à 765 000€ ;
- Les opérations de tirages et remboursement pour la gestion de trésorerie sont prévues à 67 000 € ;
- Une inscription d'emprunt est prévue pour 9 539 000€, qui sera tout ou partiellement annulé à la reprise du résultat 2023.

Les autres écritures 4 526 000€ concernent des mouvements d'ordre (virement de la section de fonctionnement, amortissements, avances forfaitaires).

BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE

Le budget annexe « Exploitation de panneaux photovoltaïques et vente totale d'électricité », a été créé en décembre 2014 pour la revente de l'électricité produite par les installations de la gendarmerie.

PARTIE 1 | LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 000€, en baisse par rapport au budget 2023. Elles correspondent à la revente d'électricité produite et des recettes exceptionnelles.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 000€, en baisse par rapport au BP 2023, qui se traduit par des dépenses courantes pour 75€.

Les autres écritures, 925 €, correspondent aux dotations aux amortissements pour les installations affectées à la production d'électricité.

PARTIE 2 | LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

Des dépenses d'équipement sont inscrites pour 925 € stables par rapport au BP 2023.

B. Les recettes d'investissements

Les recettes d'investissement s'élèvent à 925 € et concernent les dotations aux amortissements, à l'identique du BP 2023.



Ville de Vertou
2, place Saint-Martin 44120 VERTOU Cedex
Site internet : www.vertou.fr